

Genève, le 16 septembre 2026

### **Des présidences de partis et une ancienne présidente de la Confédération pétitionnent pour influencer sur une procédure en cours**

Depuis janvier 2024, un député genevois écrit que la CICAD serait un simple porte-voix du régime israélien. Que l'État financerait avec elle une propagande politique. Que son action serait délétère et malhonnête. Que son secrétaire général aurait perdu la tête.

Nous avons saisi un juge civil, ce que l'on fait dans un État de droit.

Aujourd'hui, ses soutiens lancent une pétition. Son destinataire: le Tribunal de première instance de Genève.

Une pétition adressée à un juge, en plein déroulement de la procédure, en 2026, en Suisse.

Ceux qui dénoncent la judiciarisation du débat politique préfèrent la politisation du judiciaire.

Parmi les premiers signataires: les coprésidents du Parti socialiste suisse et la présidente des Vert-e-s. Ce ne sont pas des citoyens parmi d'autres. Ce sont des dirigeants. Ils engagent leur parti.

Leurs élus et leurs militants ont-ils été consultés? Assument-ils un appel adressé à un juge?

Une ancienne présidente de la Confédération a signé elle aussi. Il faut le lire deux fois. On a présidé la Confédération, et on s'en prend aujourd'hui à ce qui la fait tenir. Un juge rend la justice. Il ne compte pas les voix.

Un rappel s'impose, puisque le procès se tient désormais sur la place publique.

La CICAD ne reproche rien à Sylvain Thévoz sur ses opinions. Rien. Aucune interpellation, aucune question parlementaire n'est visée. Ce qui est visé, ce sont des publications sur un réseau social. Identifiées. Datées. Citées une par une.

On peut tout penser. On ne peut pas tout écrire sur autrui.

Ce n'est pas la liberté d'expression qui est en jeu. C'est le droit de salir sans jamais en répondre.

La pétition consacre deux pages au Proche-Orient. Notre requête n'en dit pas un mot. Voilà toute l'affaire.

Dans cette longue diatribe, l'antisémitisme n'occupe qu'une ligne. Une mention alibi qui n'aura échappé à personne. Elle sert à justifier le reste.

Ce glissement dépasse notre dossier. Une frange de la gauche suisse a fait de la radicalité un mode d'expression ordinaire. On n'y conteste plus un argument. On disqualifie celui qui le porte. On demande désormais à la justice de céder à l'opinion.

Ceux qui tiennent à la liberté d'expression et à l'indépendance de la justice devraient s'en inquiéter. Quelles que soient leurs convictions.

La CICAD continuera de faire son travail: défendre celles et ceux qui subissent l'antisémitisme en Suisse. Le débat se poursuivra. Le respect n'est pas négociable.